
Présidence : Arménie

977^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 26 mai 2021 (par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Suspension : 13 h 05

Reprise : 15 heures

Clôture : 15 h 15

2. Présidence : Ambassadeur A. Papikyan
M^{me} L. Grigoryan

La Présidence a rappelé au Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) les modalités techniques de la conduite des séances du FCS durant la pandémie de Covid-19, telles qu'énoncées dans le document FSC.GAL/31/21 OSCE+.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ : MAÎTRISE DES ARMEMENTS ET MESURES DE CONFIANCE ET DE SÉCURITÉ**

– *Exposé de M^{me} A. Nalbandyan, maîtresse de conférences et cheffe de la Section de la rédaction et de la publication de l'Université militaire Vazgen Sargsyan, Ministère de la défense de la République d'Arménie*

– *Exposé de M. D. Weekman, Directeur par intérim du Bureau pour les questions de sécurité euro-atlantique, Bureau du Département d'État des États-Unis chargé des activités de vérification et du respect des obligations en matière de maîtrise des armements*

– *Exposé de M. A. Mazur, Directeur adjoint du Département de la non-prolifération et de la maîtrise des armements du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie*

- *Exposé de M. V. Mantels, Chef du Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies à Vienne*

Présidence, M^{me} A. Nalbandyan (FSC.DEL/205/21), M. D. Weekman (FSC.DEL/203/21 OSCE+), M. A. Mazur (FSC.DEL/201/21/Corr.1), M. V. Mantels, Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/212/21), Canada, Suisse (FSC.DEL/206/21 OSCE+), Biélorussie (FSC.DEL/207/21 OSCE+), Royaume-Uni (FSC.DEL/202/21 OSCE+), Fédération de Russie (annexe 1), Turquie (annexe 2) (annexe 3), États-Unis d'Amérique, Ukraine (FSC.DEL/211/21 OSCE+), Arménie (annexe 4) (annexe 5), Coordonnateur du FSC pour le Document de Vienne (Suède).

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Situation en Ukraine et dans son voisinage : Ukraine (FSC.DEL/208/21) (FSC.DEL/208/21/Add.1), Portugal-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/213/21), Canada, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/204/21 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Exercices militaires « Strike Back – 21 », qui se sont déroulés du 24 mai au 6 juin 2021, et « Balkan Sentinel – 21 », qui ont eu lieu du 21 mai au 4 juin 2021* : Bulgarie
- b) *Exercice militaire « Slovak Shield 2021 », qui se déroulent du 1^{er} au 24 juin 2021* : Slovaquie

4. Prochaine séance :

Mercredi 2 juin 2021, à 10 heures, par vidéoconférence



977^e séance plénière

Journal n° 983 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous vous remercions d'avoir préparé et de tenir une séance plénière sur un thème qui est au cœur du mandat du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). La maîtrise des armements conventionnels en Europe, notamment les mesures de désarmement et de renforcement de la confiance, fait partie intégrante du concept de sécurité globale et coopérative de l'OSCE. Nous remercions les orateurs principaux d'avoir présenté une analyse professionnelle de ce thème, qui a permis de démontrer sa complexité et sa profondeur.

En revanche, nous avons été déçus par l'exposé de M. David Weekman, Directeur par intérim du Bureau pour les questions de sécurité euro-atlantique au Bureau du Département d'État des États-Unis chargé des activités de vérification et du respect des obligations en matière de maîtrise des armements, qui a choisi de prendre la parole de manière très politisée. En ce qui concerne les piliers de la sécurité européenne, il convient peut-être de rappeler que ce sont les États-Unis d'Amérique qui sont à l'origine de la tendance alarmante à l'érosion de la stabilité sur le continent. En effet, ils se sont retirés du Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques, ont ensuite fait échec à la ratification de l'Accord sur l'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE), ont suspendu leur participation au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et ont quitté le cadre juridique du Traité sur le régime « Ciel ouvert ». Nous avons à plusieurs reprises mis en garde nos collègues américains contre le caractère contre-productif des schémas de confrontation et nous leur avons suggéré de s'en éloigner. Nous regrettons qu'ils aient continué à poursuivre cette ligne de conduite lors de la séance du FCS d'aujourd'hui.

Monsieur le Président,

La sécurité politico-militaire en Europe et ses composantes essentielles, à savoir la maîtrise des armements conventionnels et les mesures de confiance, sont en crise. Nous considérons que la situation actuelle tient principalement au fait que les principes et engagements paneuropéens proclamés concernant la création d'un espace de sécurité commun, égal et indivisible dans l'espace de l'OSCE sont restés lettre morte. Au lieu d'éliminer les clivages en Europe, un certain nombre de pays ont délibérément opté pour une

architecture de sécurité fermée fondée sur l'élargissement de l'Alliance de l'Atlantique Nord au détriment du développement et du renforcement des institutions paneuropéennes.

Tout en affirmant leur volonté de préserver, de renforcer et de moderniser le régime de maîtrise des armements conventionnels en Europe et les MDCS, les pays de l'OTAN s'attachent à « contenir » la Russie et à faire pencher l'équilibre des forces en leur faveur dans la région européenne, notamment à proximité immédiate des frontières russes. Les tentatives des États-Unis et de leurs alliés d'interpréter de manière « souple » les dispositions de l'Acte fondateur de l'OTAN relatives aux « importantes forces de combat », ainsi que l'accumulation d'armes lourdes et d'équipements militaires dans les unités et dépôts européens avancés de l'Alliance, constituent *de facto* une forme dangereuse de politique de la corde raide en violation des dispositions de ce document crucial. Les actes sont plus éloquents que les paroles.

Il sera très difficile de créer une nouvelle architecture de maîtrise des armements conventionnels en Europe compte tenu du grave déficit de confiance ressenti dans cette région et de l'évolution rapide de la politique et de la planification militaire de l'OTAN vers des schémas d'« endiguement » militaire de notre pays. Nous pensons que les perspectives de rétablissement des relations avec l'Alliance (on notera à ce sujet que la rupture n'a pas été initiée par la Russie) passent par une politique de respect mutuel des intérêts et une volonté de créer une sécurité égale et indivisible pour tous. Or, rien ne montre, jusqu'à présent, que l'OTAN soit disposé à agir en ce sens. Les propositions russes visant à intensifier les tensions politico-militaires en Europe restent sans réponse. Au lieu d'éloigner les zones d'entraînement militaire des frontières de la Russie, nous constatons que les pays de l'OTAN intensifient les exercices d'entraînement opérationnel et de combat et augmentent le nombre de vols d'avions de reconnaissance près de nos frontières.

Comme les orateurs principaux l'ont souligné à juste titre aujourd'hui, les mesures de transparence visent à instaurer la confiance. Nous sommes d'avis que le mécanisme de transparence et de contrôle énoncé dans le Document de Vienne 2011 permet en général d'obtenir les informations nécessaires sur les forces armées des États participants de l'OSCE et d'assurer une transparence et une prévisibilité suffisantes de leurs activités militaires. Cependant, la politique d'« endiguement » sape le fondement même des négociations relatives à une mise à jour fondamentale du Document de Vienne 2011.

L'instrumentalisation des MDCS à des fins politiques plutôt qu'aux fins prévues initialement n'incite pas à l'optimisme quant à la modernisation du Document de Vienne 2011. Il n'est pas nécessaire de chercher beaucoup pour trouver des exemples. Très récemment, un certain nombre d'États participants se sont distingués par leur utilisation des outils politico-militaires associés au Document de Vienne 2011 pour soutenir un État et exercer des pressions sur un autre. Pour dire les choses crûment, le prétexte qu'ils ont choisi, à savoir des exercices annuels planifiés à la fin de l'entraînement périodique au combat des forces armées de l'État participant concerné, ne tient pas la route. Il est quelque peu ironique que des collègues aient délibérément choisi de « diaboliser » ces exercices d'entraînement tout en soutenant moralement un pays qui commet des violations généralisées des MDCS dans leur zone d'application depuis près d'une décennie. Nous doutons que cette politique de dévalorisation des outils politico-militaires liés aux mesures de confiance soit cohérente avec l'appel lancé par le groupe des 34 États participants visant à les améliorer.

Je tiens également à attirer l'attention de mes collègues sur le fait que notre délégation a formulé à maintes reprises des observations sur la question de la conduite d'inspections de l'état de préparation au combat sur le territoire russe en avril de cette année. Une observation détaillée sur cette question a également été faite aujourd'hui dans l'exposé de l'orateur principal, M. Anton Y. Mazur, Directeur adjoint du Département de la non-prolifération et de la maîtrise des armements du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie. Nous n'avons pas l'intention d'aborder à nouveau ce sujet.

Le retrait des États-Unis du Traité sur le régime « Ciel ouvert » a porté un coup sévère au renforcement de la confiance dans le domaine militaire. Tout au long de l'année, nous avons cherché, par l'intermédiaire de la Commission consultative pour le régime « Ciel ouvert », à conclure des accords avec les autres États Parties au Traité afin qu'ils s'abstiennent de partager avec le Gouvernement américain les données obtenues lors des vols d'observation au-dessus de la Russie et qu'ils donnent l'assurance que les installations militaires américaines en Europe peuvent être observées. N'ayant pas reçu de réponse constructive à leurs préoccupations légitimes, les dirigeants russes ont décidé d'engager des procédures internes de retrait du Traité sur le régime « Ciel ouvert ». Nous avons souligné à plusieurs reprises que nous serions prêts à examiner de manière constructive toute décision des États-Unis de revenir au Traité. Si tel n'est pas le cas, le retrait de la Russie sera un fait accompli d'ici la fin de cette année,

Monsieur le Président,

La relation objective entre les mécanismes liés aux MDCS et le régime de maîtrise des armements conventionnels en Europe fait qu'il est nécessaire de les considérer comme un ensemble. Il est impossible de moderniser radicalement le Document de Vienne 2011 alors que le Traité FCE original a perdu tout lien avec la réalité et que sa version adaptée n'est jamais entrée en vigueur. Rappelons à ce sujet que les propositions promises par nos collègues pour restaurer la viabilité du régime de maîtrise des armements conventionnels en Europe n'ont toujours pas été présentées.

Nous avons souligné à maintes reprises que la manière de créer un climat normal favorable au dialogue sur les MDCS et la maîtrise des armements conventionnels en Europe consiste à « geler » les capacités militaires des pays de l'OTAN sur le flanc est et à poursuivre le retrait des forces et du matériel en « rotation continue » jusqu'à leurs emplacements permanents. La confiance ne peut être instaurée que si la coopération militaire est rétablie et si nos partenaires s'abstiennent d'intensifier leurs activités et leur rhétorique de confrontation.

Une telle approche permettrait également de réduire considérablement le risque d'incidents dangereux. Nous restons disposés, en principe, à discuter des mesures à prendre pour prévenir les activités militaires dangereuses. Nous avons déjà conclu un certain nombre d'accords bilatéraux avec plusieurs pays dans ce domaine. Nous sommes prêts à coopérer de manière similaire avec d'autres États par des voies bilatérales. En outre, le débat en cours sur les aspects politico-militaires de la sécurité dans le cadre du Dialogue structuré donne des raisons d'espérer que l'on progressera sur la voie du dialogue et que des arrangements pratiques seront adoptés dans le domaine de la sécurité renforcée. Il s'agit de notre intérêt commun. La Fédération de Russie est ouverte à la coopération dans le cadre du vaste

programme visant à assurer la stabilité politico-militaire en s'appuyant sur les principes d'égalité, de respect mutuel et de prise en compte des intérêts de chacun.

Merci, Monsieur le Président. Je demande de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal du FCS de ce jour.



977^e séance plénière

Journal n° 983 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Monsieur le Président,

Nous souhaitons la bienvenue aux orateurs d'aujourd'hui et les remercions pour leurs exposés.

La sécurité globale, coopérative et indivisible demeure l'élément principal de la maîtrise des armements conventionnels et des mesures de confiance et de sécurité (MDCS).

La maîtrise des armements conventionnels et les MDCS sont vitales pour la confiance, la sécurité et la stabilité dans l'espace de l'OSCE et au-delà.

Monsieur le Président,

Le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE), le Traité sur le régime « Ciel ouvert » et le Document de Vienne demeurent les principaux piliers de notre architecture de sécurité conventionnelle.

Les trois instruments se renforcent mutuellement ; aucun d'eux ne peut être remplacé par les deux autres.

La mise en œuvre intégrale et de bonne foi des instruments existants est essentielle.

Nous devons continuer à utiliser pleinement ces mécanismes afin de parvenir à une communauté de sécurité plus forte, ce qui est dans notre intérêt collectif.

Face aux défis actuels et émergents, il est essentiel que nous nous efforcions de mettre en œuvre de manière cohérente les engagements que nous avons pris.

Nous devons continuer de nous appuyer sur notre acquis collectif. Nous ne devons pas permettre l'érosion ou le non-respect de nos principes. L'importance et la valeur des instruments susmentionnés demeurent intactes.

À cet égard, nous attachons une grande importance au Document de Vienne 2011 et appuyons sa mise en œuvre intégrale, son amélioration et sa modernisation.

Un Document de Vienne modernisé et amélioré contribuerait à promouvoir la transparence et la prévisibilité militaires.

La Turquie est également attachée au Traité FCE et à sa mise en œuvre intégrale. Les paramètres fondamentaux du Traité, son caractère juridiquement contraignant et une composante régionale qui préserve l'essence même du Traité, notamment son régime des flancs, devraient être conservés. Les objectifs de sécurité devraient être poursuivis de manière globale.

Malgré la suspension des activités de vérification dans la zone d'application du Traité FCE en raison de la pandémie de Covid-19, la Turquie accepte à titre exceptionnel que des équipes d'inspection viennent vérifier, du 26 mai au 30 juin 2021, le processus de réduction des chars de combat afin de promouvoir la transparence et la confiance. Nous avons fourni des informations détaillées à ce sujet lors de la réunion du Groupe consultatif commun tenue hier.

La sixième Conférence d'examen du Traité FCE, qui devrait se tenir en octobre 2021, sera une bonne occasion de faire le point sur la mise en œuvre de ce document.

Le Traité sur le régime « Ciel ouvert » demeure l'un des instruments les plus précieux pour la sécurité euro-atlantique et a prouvé qu'il était un modèle de coopération efficace visant à accroître la transparence.

Des faits récents le concernant méritent une plus grande attention et le retrait des principaux États Parties réduira inévitablement son efficacité.

Monsieur le Président,

Chacun sait que la devise de la présidence actuelle du Forum pour la coopération en matière de sécurité est la suivante : « Rétablir la confiance par la mise en œuvre des engagements politico-militaires ».

À cet égard et conformément au thème du Dialogue de sécurité d'aujourd'hui, je tiens à attirer l'attention de notre Forum sur le fait qu'un État participant, l'Arménie, a violé ses engagements et obligations en refusant unilatéralement d'accepter des inspections militaires menées par la Turquie au titre du Document de Vienne et du Traité FCE.

Il ne fait aucun doute qu'une telle mise en œuvre sélective nuit à l'efficacité de nos instruments, entraîne une érosion importante de la transparence et de la confiance et accroît les risques.

Nous invitons l'Arménie à honorer pleinement les engagements qu'elle a pris au titre du Document de Vienne et les obligations qu'elle a contractées au titre du Traité FCE.

Nous demandons également à tous les États participants de réagir fermement aux violations susmentionnées.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/983

26 May 2021

Annex 3

FRENCH

Original: ENGLISH

977^e séance plénière

Journal n° 983 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Monsieur le Président,

Nous souhaitons exercer notre droit de réponse en ce qui concerne la déclaration de la délégation arménienne.

Nous serons très brefs.

Dans notre déclaration précédente, nous avons fait référence à un fait, ou une réalité, qui est de nature technique et qui correspond au thème du Dialogue de sécurité d'aujourd'hui.

Or, l'attitude et le langage adoptés par la délégation arménienne dans sa réponse sont tout à fait regrettables.

Nous rejetons totalement ces allégations sans fondement.

Monsieur le Président,

Les diplomates professionnels devraient s'efforcer de rapprocher les points de vue.

Il est facile d'entretenir l'inimitié, la haine et l'intolérance.

Il est beaucoup plus difficile, en revanche, de trouver un terrain d'entente pour établir des relations de voisinage pacifiques et durables fondées sur un langage constructif.

Notre délégation continuera d'emprunter cette voie difficile.

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/983

26 May 2021

Annex 4

FRENCH

Original: ENGLISH

977^e séance plénière

Journal n° 983 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Monsieur le Président,

Je souhaite exercer mon droit de réponse en ce qui concerne les observations faites par la délégation turque. La position de l'Arménie concernant la suspension des inspections militaires turques et la participation d'inspecteurs turcs aux inspections multinationales sur le territoire arménien est bien connue, et je n'ai pas l'intention de la réaffirmer ici. En outre, les appels à la mise en œuvre des engagements de l'OSCE lancés par le délégué de la Turquie – un pays qui s'est livré à des violations de ces mêmes engagements, un pays qui encourage le recours à la force et justifie les crimes de guerre et les atrocités, un pays qui a transféré des milliers de combattants terroristes étrangers dans l'espace de l'OSCE – n'ont aucune crédibilité, sinon pour lui-même.

Je vous remercie.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/983

26 May 2021

Annex 5

FRENCH

Original: ENGLISH

977^e séance plénière

Journal n° 983 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Monsieur le Président,

En juillet 2020, l'Arménie a suspendu les inspections militaires de la Turquie sur son territoire, une décision qui était fondée sur ses intérêts légitimes en matière de sécurité. La sécurité de la population arménienne ne fait l'objet d'aucun compromis.

Le délégué de la Turquie nous a donné aujourd'hui quelques leçons sur ce que les diplomates devraient et ne devraient pas faire. En réponse, je tiens à lui dire ce que les pays ne devraient pas faire dans leurs relations mutuelles. Ils ne devraient pas recourir à la force, ne devraient pas justifier les crimes de guerre et les atrocités, et ne devraient pas utiliser de combattants terroristes étrangers.

Je vous remercie.